

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, 12 juillet 2010

Révision de la LACI

### **Les organisations de jeunesse combattent la discrimination des jeunes!**

Le comité des organisations de jeunesse contre la discrimination des jeunes dans la révision de la LACI appelle les électrices et électeurs, en particulier les jeunes et toutes celles et tous ceux qui le sont restés, à rejeter la révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI).

De nombreuses organisations de jeunesse suisses, qui représentent des centaines de milliers de jeunes salariés, apprentis, étudiants et écoliers, condamnent une révision de la LACI qui discrimine les jeunes à cause de leur âge. Ces mesures ont été décidées malgré le fait que les jeunes sont beaucoup plus touchés par le chômage que la moyenne, notamment le chômage de longue durée: En juin 2010, il y a avait 133% de jeunes chômeurs de longue durée de plus qu'une année auparavant. Et, en comparaison avec la situation avant le début de la crise, le nombre des 15-24 ans au chômage a crû de 60%.

Voici les mesures contenues dans la révision de la LACI qui discriminent le plus les jeunes :

- Les moins de 30 ans sans emploi devront accepter **n'importe quel emploi**, même s'il n'a rien à voir avec leurs qualifications. Il s'agit de la notion de **travail convenable**. Cette mesure dévalorise la formation professionnelle.
- Le **nombre d'indemnités journalières** dont bénéficient les jeunes chômeurs **sera drastiquement réduit**. Les jeunes chômeurs de moins de 25 ans sans enfants ne recevront plus que 200 indemnités journalières au lieu de 400. Cela correspond à une durée de 9 mois. Cette mesure est en totale contradiction avec la situation actuelle du chômage de longue durée des jeunes.
- **Les jeunes qui achèvent une formation** n'auront droit plus qu'à 90 indemnités journalières au lieu de 260. Cela correspond à une durée d'indemnisation de 4 mois.
- Le **délai d'attente** jusqu'à ce qu'un chômeur reçoive ses indemnités sera prolongé pour les jeunes. Les moins de 25 ans devront attendre désormais de 10 à 20 jours (en fonction de leur revenu) au lieu de 5. Pour les jeunes qui achèvent une formation, le délai d'attente est même de 6 mois.

Ces coupes pousseront de nombreux jeunes vers l'aide sociale, alors que les moins de 25 ans sont déjà la catégorie d'âge la plus représentée parmi les bénéficiaires de l'aide sociale. Les problèmes seront donc simplement reportés sur les villes, les communes et les cantons, au lieu d'être résolus.

Une large coalition d'organisations de jeunesse va mener activement campagne contre la révision de la LACI. La jeune génération défend ses droits et va motiver les jeunes à se rendre aux urnes. Pour des nombreux jeunes, il s'agira de la première expérience des droits populaires. Le site de campagne [www.chomage-des-jeunes.ch](http://www.chomage-des-jeunes.ch) contient donc, outre des arguments contre la révision de la LACI, des éléments didactiques sur le droit de référendum (qu'est-ce que c'est, comment cela aboutit, etc.). Une journée d'action nationale des jeunes est prévue, ainsi que des actions décentralisées.

**Personnes de contact:**

Jean Christophe Schwaab, USS, 078 690 35 09

Kathrin Balmer, CSAJ, 078 727 69 72

Catia Candeias, UNES, 076 402 81 11

Michael Stampfli, USO, 079 321 24 19

## **CONFÉRENCE DE PRESSE DU 22 JUILLET 2010**

---

Berne, le 22 juillet 2010

Jean Christophe Schwaab, secrétaire central

Non à une révision de la LACI qui discrimine les jeunes

### **Des coupes sur le dos des jeunes chômeurs ou comment le rêve de Thomas Daum pourrait devenir réalité**

En mai 2006, lors de son entrée en fonction comme patron des patrons, M. Daum avait provoqué un tollé en proposant de diviser par deux les indemnités journalières pour jeunes chômeurs. L'indignation avait alors été grande dans les organisations de jeunesse, mais aussi chez tous ceux qui défendent les intérêts des jeunes générations. Quatre ans plus tard, avec la 4<sup>e</sup> révision de la LACI, son rêve est malheureusement presque devenu réalité. En tout cas, il a déjà passé comme une lettre à la poste au Parlement.

La révision de la LACI n'a à la base pas été conçue comme une attaque spécifiquement dirigée contre les jeunes. Mais les mesures discriminatoires sont venues petit à petit :

- Le projet du Conseil fédéral, qui contenait la division presque par trois les prestations pour les personnes qui achèvent une formation et qui ont été libérées de l'obligation de cotiser, était déjà défavorable aux jeunes en formation. Cette mesure n'est pas dirigée contre une classe d'âge en particulier, mais, par la force des choses, elle concerne avant tout les jeunes.
- Puis, le conseil des États a ajouté une première mesure discriminant les chômeurs en fonction de leur âge en sabordant la notion de « travail convenable » pour les moins de 30 ans.
- Ensuite, le Conseil national a fait sienne la proposition de M. Daum en divisant par deux le nombre d'indemnités journalières pour les moins de 30 ans, faisant fi de la mobilisation des jeunes, qui ont été des centaines à sensibiliser leurs élus par SMS.
- Les États ont certes corrigé le tir en n'appliquant la mesure qu'au moins de 25 ans sans enfants à charge. Mais, même si d'aucun ont prétendu que la chambre des cantons avait « édulcoré le projet », cette dernière n'en a pas moins elle aussi durci sa position ! Il est intéressant de relever le commentaire du rapporteur de la commission, Alex Kuprecht (UDC/SZ), qui jugeait la baisse des indemnités des moins de 30 ans « un peu injuste et discriminatoire » (« etwas ungerecht und willkürlich ») !

Nous sommes donc face à une stratégie de discrimination systématique des jeunes, qui, même s'ils cotisent autant que leurs collègues plus âgés, auront droit à moins d'indemnités du seul fait de leur âge. En matière d'assurances sociales, c'est du jamais vu !

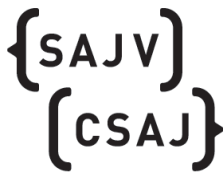
Ces coupes discriminatoires arrivent en outre à un moment où les jeunes sans emploi ont besoin d'une assurance-chômage solide : depuis une année, le nombre de jeunes chômeurs de longue durée – ceux-là qui pâtiraient particulièrement de la baisse de la durée d'indemnisation – a pris l'ascenseur dans des proportions inimaginable : +133 % (contre +102% chez les 25-49 ans) ! D'une manière générale, même s'il a heureusement baissé, le taux de chômage des jeunes reste bien plus élevé que celui des autres catégories d'âge et il a augmenté de près de 60% depuis le début de la crise.

Nous ne savons pas ce que les prochains mois nous réservent, mais une chose est sûre : à chaque fois que le chômage augmente, le chômage des jeunes augmente plus fort et plus vite. Dans ces conditions, s'en prendre de manière ciblée à une des catégories de chômeurs les plus vulnérables est tout simplement irresponsable.

Les organisations de jeunesse ne peuvent l'accepter et feront donc campagne contre le démantèlement de la LACI.

**Renseignements:**

- Jean Christophe Schwaab, secrétaire central  
078 690 35 09



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände  
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse  
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili

Gerechtigkeitsgasse 12 Av. de Beaulieu 9  
Postfach CH-1004 Lausanne  
CH-3000 Bern 8  
T +41 31 326 29 29 T +41 21 624 25 17  
F +41 31 326 29 30 F +41 21 624 30 41

info@sajv.ch  
www.sajv.ch

info@csaj.ch  
www.csaj.ch

22/07/2010

## **Non au démantèlement de l'assurance-chômage sur le dos des jeunes!**

Position de Kathrin Balmer,  
Membre du comité du Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ)

### **Conférence de presse pour le lancement de la campagne „Les organisations de jeunesse contre la discrimination des jeunes dans l'assurance-chômage“, 22 juillet 2010**

Le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ), en sa qualité d'organisation faîtière, représente quelque septante organisations membres, lesquelles regroupent de leur côté plus d'un demi-million de jeunes.

Le CSAJ s'engage pour que les jeunes chômeurs bénéficient eux aussi d'un soutien adéquat de la part de l'assurance-chômage, sans subir de discrimination en raison de leur âge, qu'il s'agisse du délai d'attente, de la durée de cotisations nécessaire ou de la notion de travail convenable. Il n'existe par exemple aucun motif légitime justifiant que les jeunes et les jeunes adultes reçoivent moins d'indemnités journalières que les sans-emploi plus âgés, alors même qu'ils ont une durée de cotisation à l'assurance-chômage équivalente.

Durant les quelques mois qui viennent de s'écouler, j'ai abordé la question du chômage avec de nombreux jeunes. J'ai pu constater que parmi les personnes qui ont moins de trente ans, toutes ou presque connaissent des gens qui sont au chômage et ne réussissent pas à intégrer le monde du travail, bien qu'ils aient achevé un apprentissage ou accompli des études, en dépit de leurs bons résultats et d'une motivation sans faille. La situation économique difficile a provoqué des licenciements en masse. De nombreuses entreprises engagent désormais du personnel sur la base de contrats à durée déterminée; certaines ont même introduit un moratoire sur les postes à repourvoir. Dans cette situation, les jeunes et les jeunes adultes qui manquent d'expérience en raison de leur âge n'ont pratiquement aucune chance de prouver leurs compétences – quelles que soient leur motivation et leurs qualifications. Ces jeunes gens sont au chômage sans faute de leur part et seraient doublement punis si les indemnités journalières venaient à être réduites ou la notion de travail convenable supprimée pour eux.

Deux raisons en particulier justifient l'engagement du CSAJ contre la révision de l'assurance-chômage soumise au peuple le 26 septembre prochain:

- 1) En réduisant le nombre d'indemnités journalières à 200 pour les moins de 25 ans, alors qu'il est maintenu à 400 pour les chômeurs plus âgés, en dépit d'une durée de cotisation équivalente, le législateur viole le principe de l'égalité de traitement. L'âge-limite prévu à l'article 27 al. 2 et 5bis LACI est arbitraire. Pour le CSAJ, il est évident qu'il s'agit là d'une discrimination injustifiable uniquement fondée sur l'âge.
- 2) La notion de „travail convenable“ au sens de l'article 16 LACI ne s'appliquerait pas aux chômeurs de moins de trente ans. Il s'agit là d'un signal extrêmement négatif donné aux jeunes. On leur signifie clairement que leur formation ne vaut rien! En contraignant à l'avenir les jeunes en recherche d'emploi à accepter toute place de travail disponible, même si elle n'a absolument aucun lien avec leur formation ou leur expérience professionnelle, on les discrimine et on dévalue leur formation.

Le démantèlement des prestations de l'assurance-chômage tel qu'il est prévu discrimine unilatéralement la jeune génération et viole l'article 26 de la convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997, qui prévoit que „les Etats parties reconnaissent à tout enfant le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales (...)“<sup>1</sup>.

Le CSAJ s'exprime donc franchement et clairement contre l'objet soumis au vote le 26 septembre et invite les citoyens à glisser un NON dans l'urne. Nous espérons que les ayant droit manifesteront un signe de confiance envers la jeune génération en déposant leur bulletin.

Nous tenons à rappeler que pour nous les jeunes, le travail est important et que nous espérons vivement avoir un emploi! Nous voulons travailler. Nous souhaitons que notre formation soit reconnue. Nous voulons pouvoir acquérir de l'expérience et atteindre des objectifs professionnels. Et nous sommes prêts à assumer notre participation aux institutions sociales. Mais plutôt qu'une réduction arbitraire des prestations de l'assurance-chômage, qui pousserait les jeunes à devoir requérir l'aide sociale, nous préconisons un renforcement des mesures en faveur de la formation et de la formation continue dont peuvent bénéficier les jeunes sans emploi, afin que les jeunes aient une chance de trouver leur place dans le monde du travail.

---

<sup>1</sup> Convention relative aux droits de l'enfant <http://www.admin.ch/ch/f/rs/i1/0.107.fr.pdf>

Conférence de presse du 22 juillet 2010

## **Non à la révision de la LACI – pour ne pas pousser les jeunes chômeurs dans l'aide sociale**

**Jérôme Hayoz, secrétaire syndical SEV, commission de jeunesse**

La révision de la Loi sur le chômage (LACI) est incompréhensible pour deux raisons. Premièrement, cette révision survient au milieu d'une situation économique instable et deuxièmement, ce sont toujours les mêmes qui casquent, soit les jeunes travailleurs qui auraient justement le plus besoin d'une bonne assurance.

Pour les jeunes travailleurs, les prestations matérielles sont massivement réduites, la limite du supportable est largement dépassée, et les principales prestations pour une nouvelle intégration sont supprimées. Cela est incompréhensible, surtout qu'en Suisse, les chômeurs sont relativement vite réintégrés dans le marché du travail et le taux de chômage est relativement bas.

La majorité parlementaire bourgeoise détruit une institution qui a du succès. Depuis des années, il est bien connu que les moins de 30 ans sont ceux qui souffrent le plus de la crise économique dans le domaine de l'emploi. Ces jeunes n'ont maintenant même plus la possibilité de s'orienter sur le marché du travail lorsqu'ils sont au chômage.

### **La nouvelle clause de supportabilité dépasse les bornes**

Lors de l'attribution d'un travail, il n'est plus nécessaire de prendre garde à la formation, aux capacités de la personne et aux activités déjà exercées par les jeunes chômeurs. Par exemple : un jeune argovien a fait un apprentissage de commerce, s'il ne trouve pas d'emploi, il doit aussi accepter un poste de maçon à Poschiavo s'il ne trouve pas autre chose. Cette nouvelle clause de supportabilité bouche l'avenir de ces jeunes gens. Représentons-nous la situation : une formation qui a demandé beaucoup d'efforts dans une place d'apprentissage qu'il a été difficile d'obtenir, et ensuite pas d'emploi, et comme récompense un poste de manœuvre à l'autre bout de la Suisse !

### **Le droit au chômage est massivement limité et réduit**

Les jeunes travailleurs jusqu'à 25 ans ne recevront à l'avenir que 260 indemnités journalières au lieu des 400 jusqu'à présent, les personnes qui viennent de terminer leur formation ne recevront plus que 90 indemnités journalières contre 260 actuellement. Mais cela n'est pas tout: Les personnes en fin de formation doivent s'annoncer dès le premier jour sans emploi à l'assurance-chômage, mais figurez-vous qu'ils reçoivent leur première indemnité journalière seulement 6 mois plus tard. Une telle assurance n'est plus digne de ce nom, c'est une plaisanterie, et plutôt de mauvais goût. Cela mène les jeunes directement au service social, à moins qu'ils n'aient des parents suffisamment riches.

## **Pas seulement une question financière**

L'assurance-chômage pour les jeunes va devenir une assurance exclusive. Il est à craindre que beaucoup de jeunes ne s'annonceront plus du tout aux bureaux de chômage. Les politiciens bourgeois auront ainsi atteint leurs objectifs d'économie, mais des milliers de jeunes verront leur entrée sur le marché du travail compromise. Car il faut savoir que celui qui est au chômage ne reçoit pas seulement des indemnités journalières, mais il est aussi encadré par les Offices régionales de placement (ORP), dont les conseillers connaissent les profils des chercheurs d'emploi et ont accès à des milliers de postes de travail disponibles. Apparemment, les démantelateurs sociaux veulent tenir les jeunes à l'écart de cette grande plaque tournante de l'emploi en Suisse, qui est en mesure d'intégrer rapidement et de manière durable les chercheurs d'emploi sur le marché du travail. Ce serait un auto goal fatal car les PME ont besoin de gens jeunes et motivés qui aimeraient travailler et pour elles, c'est le meilleur moyen de trouver ces gens.

S'ajoute à cela que le semblant de protection contre le licenciement qui date de l'âge de la pierre en Suisse touche particulièrement les jeunes travailleurs durant une crise. Car si des licenciements doivent être prononcés, ce sont en général les jeunes collaborateurs qui sont les premiers à la rue. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir une bonne assurance-chômage.

## **...et hop aux services sociaux**

La pression psychologique due au chômage ne doit pas être sous-estimée. Je l'ai expérimenté moi-même lors d'une période de 5 mois durant laquelle j'ai été au chômage. L'incertitude quant à l'avenir est énorme. L'ORP m'a alors proposé un stage avec possibilité d'avancement, et j'ai pu ainsi entretenir mes connaissances, j'ai également été soutenu dans mes recherches et mes efforts ont été récompensés. Me voilà aujourd'hui ici, plus du tout au chômage!

Quand je pense que j'aurais pu être mis dehors après 4 mois, je ne sais pas où je serais aujourd'hui ni ce qu'il serait advenu de moi.

Cette révision est une énorme farce. Les politiciens bourgeois et toutes les associations économiques ont cette fois vraiment exagéré, ils portent préjudice à l'économie, aux entreprises, à toute la Suisse et à des milliers de jeunes.

Une seule solution: un NON clair le 26 septembre prochain!



Jugend.  
Jeunesse.  
Gioventù.

## **A eux les bonus, aux jeunes les malus ? Non au démantèlement de la LACI!**

### **La jeunesse s'oppose à la révision inutile et antisociale de l'assurance-chômage**

Les jeunes sont durement touchés par le projet de révision de l'assurance-chômage, et ils ne sont pas les seuls : cette mesure est aussi synonyme de réduction des prestations et de durcissement des critères d'octroi pour les salarié-e-s âgés, les chômeurs de longue durée, les cantons, les communes et les villes.

Les jeunes luttent pour défendre leurs droits face à la révision de la LACI au sein d'une large alliance. Cette alliance a créé le site internet [chomage-des-jeunes.ch](http://chomage-des-jeunes.ch) pour les aider à se battre. Armés d'informations générales et spécifiques, d'un argumentaire, de trucs et astuces pour des actions et la communication, les jeunes doivent participer à la campagne et montrer ainsi que leur génération a son mot à dire. Des informations adaptées sont indispensables pour que les jeunes puissent s'investir. La notion de formation politique est un terme largement répandu mais personne ne connaît son sens exact. L'alliance s'efforce de promouvoir une formation politique avec une passerelle directe vers l'action politique. C'est avec des questions du type « Qu'est un référendum et comment cela fonctionne-t-il ? », « Qu'implique la 4<sup>e</sup> révision de la LACI ? » mais aussi « Comment fabriquer des calicots ? » ou « Comment écrire un courrier des lecteurs ? » qu'on donne aux jeunes militant-e-s de quoi donner un visage jeune à la campagne contre la révision de l'assurance chômage. Côté syndical, l'alliance réunit la jeunesse SEV, la jeunesse Comedia, la jeunesse du syndicat Communication, la jeunesse Unia, la jeunesse Sec Suisse et la jeunesse USS. Les partis de jeunes sont représentés par les JS, les jeunes verts, la jeunesse communiste et la « Junge Alternative JA ! » (jeune alternative OUI !). L'alliance est par ailleurs soutenue par l'Union des Etudiant-e-s de Suisse UNES, l'Union des conseils d'élèves UCS, le Conseil suisse des activités de jeunesse, CSAJ et Infoclic, promotion de l'enfance et de la jeunesse en Suisse.

La lutte de la jeune génération contre les plans de démantèlement de l'assurance chômage se veut aussi un acte de solidarité avec les salarié-e-s âgés, les chômeurs de longue durée, les cantons, les communes et les villes, un acte de solidarité avec tous ceux qui sont sous-représentés au parlement national, dont les intérêts et besoins ne sont pas entendus ni pris en compte, qui sont traités avec arrogance.

Nous n'acceptons pas que les parlementaires de droite cassent l'Etat social de manière absurde alors que le fossé entre les nantis et les démunis ne cesse de se creuser. Cette révision est aussi inutile que hautement antisociale. Loin de résoudre les problèmes, elle en crée de nouveaux. Aux profiteurs les bonus, aux jeunes les malus ? Hors de question ! Nous invitons toute personne ayant le droit de vote à voter NON le 26 septembre.

Elena Obreschkow

Secrétaire syndicale à la jeunesse Unia 079 215 41 13, [elena.obreschkow@unia.ch](mailto:elena.obreschkow@unia.ch)



**Verband der Schweizer Studierendenschaften  
Union des Etudiant-e-s de Suisse  
Unione Svizzera degli e delle studenti di scuole  
Universitarie  
Uniun svizra da studentas e students**

Laupenstrasse 2      Tel. +41 31 382 11 71      info@vss-unes.ch  
CH - 3001 Bern      Fax +41 31 382 11 76      www.vss-unes.ch

Berne, le 22 juillet 2010

**Conférence de presse du 22.07.2010 du comité des organisations de jeunesse contre la discrimination des jeunes dans l'assurance-chômage, Hôtel Bern - Berne**

---

L'UNES salue l'aboutissement du référendum contre la 4<sup>ème</sup> révision de la LACI (Loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité) !

Pas d'économies sur le dos des étudiant-e-s ! Non à la précarisation de leurs conditions de vie !

Les arguments qui sous-tendent la 4<sup>ème</sup> révision de la LACI sont principalement d'ordre économique : l'objectif est d'assainir la dette de l'assurance-chômage (AC). Entre autres, les mesures proposées dans cette 4<sup>ème</sup> révision réduisent drastiquement la durée du versement des indemnités journalières et portent gravement atteinte aux conditions socio-économiques des étudiant-e-s et des jeunes de façon générale.

Les économies réalisées sur le dos des étudiant-e-s sont non seulement inacceptables et discriminatoires mais elles rendent compte d'une perception dévalorisante de la formation. Derrière l'imposition d'un délai d'attente de 6 mois pour toucher des indemnités journalières<sup>1</sup> et la réduction de 2/3 des indemnités journalières qui passeraient de 12 mois (260 jours) à 4 mois (90 jours), se cache une logique d'individualisation des responsabilités des étudiant-e-s vis-à-vis de leur situation. Les étudiant-e-s devraient « se soucier plus rapidement de leur entrée sur le marché du travail »<sup>2</sup>, nous dit-on. La formation n'est donc pas reconnue comme un travail à part entière demandant un investissement conséquent et ses bénéfices ne sont pas reconnus à l'échelle collective. Les étudiant-e-s sont ainsi stigmatisé-e-s car considéré-e-s comme paresseux-euse-s et responsables de leur non intégration sur le marché du travail. En stigmatisant les chômeur-euse-s et les étudiant-e-s en particulier, on les désigne comme responsables de leur situation. Le chômage ne serait pas un problème social lié à la conjoncture économique et à la structure sociale actuelle mais bien une responsabilité individuelle.

Le taux de chômage des jeunes (20-29 ans) est le plus élevé parmi toutes les catégories d'âge<sup>3</sup> et l'entrée dans la vie active professionnelle des étudiant-e-s au terme de leur formation varie passablement en fonction des filières d'études (les non-professionnalisantes telles que les sciences humaines et sociales étant les plus touchées). En 2006, 6 mois après l'obtention de leur diplôme, 31.5% des étudiant-e-s diplômé-e-s d'une Haute Ecole Universitaire n'étaient toujours pas inséré-e-s sur le marché du travail<sup>4</sup>. 20 mois après l'obtention de leur diplôme, 28% des étudiant-e-s sont toujours sans emploi.<sup>5</sup> Les mesures de cette 4<sup>ème</sup> révision violent le principe de l'égalité de traitement en forçant une catégorie de chômeur-euse-s – les étudiant-e-s – à recourir à l'aide sociale.

---

<sup>1</sup> 120 jours d'attente pour tou-te-s les étudiant-e-s et les jeunes terminant l'école, libéré-e-s de l'obligation de cotiser. Cf. « Factsheet: Pourquoi réviser-t-on la loi sur l'assurance-chômage », In : <http://www.seco.admin.ch/themen/00385/01880/02734/index.html?lang=fr>.

<sup>2</sup> In : <http://www.seco.admin.ch/themen/00385/01880/02734/index.html?lang=fr>.

<sup>3</sup> En juin 2010, le taux de chômage des jeunes de la catégorie 20-24 ans s'élève à 4.9% et celui des 25-29 ans à 4.6% alors que le taux moyen s'élève à 3.7%.

In : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/medienmitteilungen.Document.132625.pdf>.

<sup>4</sup> OFS, « Enquête sur les nouveaux diplômés », 2008,

In : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/06/key/ind1.indicator.10502.html?open=1#1>.

<sup>5</sup> In : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/06/key/ind1.indicator.10502.html?open=1#1>.

L'UNES réfute catégoriquement cette vision des choses. L'UNES refuse que les étudiant-e-s se retrouvent dans une situation socio-économique catastrophique une fois leur diplôme obtenu. Le droit à la formation est un droit humain fondamental et la richesse que représente la formation pour notre société n'est plus à prouver. Les études constituent un travail à temps plein pour qui veut les terminer dans le temps imparti : elles ne doivent en aucun cas engendrer des difficultés économiques.

Non à la dévalorisation de la formation !

La 4<sup>ème</sup> révision de la LACI veut également élargir la notion de « travail convenable » pour les jeunes de moins de 30 ans en les poussant à accepter toute activité salariée, indépendamment de leurs qualifications ou de leur expérience professionnelle. Cette discrimination en fonction l'âge contrevient à l'égalité de traitement : les jeunes fraîchement diplômé-e-s se verront ainsi dans l'obligation d'accepter – sous peine de sanctions financières – des postes de travail qui ne correspondent pas à leur formation ou pour lesquels elles et ils sont surqualifié-e-s.

Cette mesure pourra également pousser les étudiant-e-s en fin de formation à investir une partie de leur temps – nécessaire à leurs études – dans la recherche d'un emploi correspondant à leurs futures qualifications. Cet investissement risque non seulement de prolonger la durée de leurs études mais aussi de mettre en péril leur réussite.

**Pour ces différentes raisons, l'UNES appelle tou-te-s les citoyen-ne-s à voter NON au démantèlement de la LACI le 26 septembre 2010.**

Pour l'UNES :

Cátia Candeias,  
Secrétaire-générale



## **Conférence de presse des organisations de la jeunesse contre la révision de la LACI**

**Jeudi 22 juillet, 9 h 30, Hotel Bern**

### **Non à la révision de la LACI – Contre-proposition pour une assurance-chômage saine**

L'assurance-chômage se trouve depuis longtemps dans les chiffres rouges. C'est une réalité que la jeunesse syndicale ne cherche pas non plus à enjoliver. Cependant cette assurance a besoin d'un assainissement judicieux qui soit porté par toutes et tous.

Le but poursuivi par la révision de la LACI est d'économiser uniquement sur le dos des plus faibles en supprimant des prestations sociales.

Cette variante n'est possible que par le déplacement des coûts. Si, par exemple, une jeune personne de moins de 25 ans arrive en fin de droits après avoir touché 200 jours d'indemnités, elle se retrouvera automatiquement à l'aide sociale. Le fait que, dans ce cas, après l'introduction de la révision de la LACI, les coûts supportés par les communes et les cantons seront plus élevés est évident. Ainsi, les coûts de l'aide sociale augmenteront d'au moins 100 millions de francs par année.

### **Ce que nous proposons pour assainir l'assurance-chômage:**

Le Conseil fédéral et le Parlement nous avaient promis, lors de la dernière révision, que si l'assurance-chômage se retrouvait dans une situation critique, ses prestations resteraient garanties et que les problèmes financiers seraient résolus en augmentant les cotisations. C'est ce que stipule l'article 90c. Cette promesse doit être tenue.

L'assurance-chômage est une assurance sociale. Il est donc complètement étranger au système que les hauts revenus ne paient pas de cotisations à l'AC, comme ils le font à l'AVS, par exemple. Car aujourd'hui, aucune contribution n'est déduite, avec la révision seulement un pourcent, des revenus supérieurs à 126' 000 francs – et ce jusqu'à une limite de 315' 000 francs. Nous exigeons en lieu et place que tous les revenus cotisent à hauteur de 2 à 2,2 pourcent – et ceci sans limite supérieure. Dès lors, les finances de l'AC seraient équilibrées. Les arnaqueurs qui ont provoqué la crise, licencient des gens tout continuant à s'en mettre plein les poches, doivent aider à assainir l'AC. Brady Dougan ne paie pour l'instant qu'environ 2'500 francs de cotisations pour un revenu de 70 millions.

Ainsi, l'assurance-chômage serait socialement supportable et assainie sans suppression de prestations.

### **De meilleures perspectives pour les personnes ayant terminé leur apprentissage ou leurs études**

Il n'est pas acceptable que de jeunes bien formé·e·s ne trouvent pas d'emploi après leur formation ou leurs études.

La jeunesse syndicale propose depuis longtemps l'introduction de mesures supplémentaires en faveur des jeunes, en particulier pour celles et ceux qui viennent de terminer leur apprentissage, afin de pouvoir leur garantir une entrée réussie dans la vie professionnelle.

#### **1. Maintien en emploi:**

Les branches qui ont les capacités de maintenir en emploi à 80 % au minimum les jeunes ayant terminé leur apprentissage, doivent aussi le mettre en pratique. Il faut que les jeunes aient une chance de trouver le plus vite possible un relai dans la vie professionnelle et que cela leur donne par conséquent des perspectives d'avenir.

#### **2. Formation continue:**

La réinsertion des jeunes concerné·e·s dans la vie professionnelle doit être facilitée par la mise en place de programmes de formation continue ciblés.

#### **3. Plus de places d'apprentissage:**

Le nombre de places *d'apprentissage* reste faible en 2010 également. Le recul démographique ne résoudra pas le problème du manque de places d'apprentissage, car de plus en plus de jeunes en cherchent (91'500 contre 87'000 places offertes). Les entreprises d'une certaine taille qui ont la possibilité de former des apprenti·e·s, doivent être incitées à le faire par le biais des fonds en faveur de la formation professionnelle.

Sonja Oesch, 22 juillet 2010